

Procès verbal **du Conseil Municipal du** **12 octobre 2022**

Le 12 octobre 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Présents : **Mmes** ALLEGRE-ROUX Sandrine, BIANCHI Catherine, CEYTE Myriam ; **M.** BONNET Claude, BOYER Daniel, CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste, GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PECHAYRE René, PERCHE Éric, ROCHE Gérard,

Absent(s) : ARNETT Stéphanie, pouvoir à ALLEGRE-ROUX Sandrine

DEBARD Céline, pouvoir à CEYTE Myriam ;

ROUX Serge,

Secrétaire de séance : PERCHE Éric

Ordre du jour :

- Travaux de voirie 2022 : choix de l'entreprise
- Lotissement Les Cuminaux : autorisation de signer l'acte de vente EPF / Commune
- Lotissement Les Cuminaux : autorisation de signer les actes de vente des lots

Objet : Travaux de voirie 2022 : choix de l'entreprise

Le Conseil a pris bonne note du montant de la DETR 2022 attribuée pour les travaux de voirie. Après avoir pris connaissance de l'analyse comparative des offres et du rapport définitif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour l'exécution des travaux de voirie 2022, tranche 1, pour un montant HT de travaux de 168 967.16 €,
- autorise le Maire à signer les pièces du marché public, à lancer les travaux et à mandater la dépense (section Investissement, opération 0033 « Voirie »).

Objet : Lotissement Les Cuminaux : autorisation de signer l'acte de vente EPF / Commune

Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le rachat par acte notarié des immeubles cadastrés section A n°956, 1170 et 1172,
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- désigne Maître ROCHETTE-LOUCHART, étude notariale « Les portes du Velay », 43000 AIGUILHE, pour intervenir à la rédaction de l'acte.

Objet : Lotissement Les Cuminaux : autorisation de signer les actes de vente des lots

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les actes de vente des lots du lotissement « Les Cuminaux » sis au bourg et tout autre document lié à cette affaire.

Le prix de vente est de 58 €/m² TTC conformément à la délibération n°2021-034 en date du 07/06/2021. La rédaction des actes de vente est confiée à l'étude notariale « Les Portes du Velay », 43000 AIGUILHE.

Éric PERCHE,

Daniel BOYER,

Secrétaire de séance.

Maire.